

MNCP

Mouvement national des
chômeurs et précaires

www.mncp.fr

Mouvement National des Chômeurs et Précaires

Déclaration préalable Comité Régional de Liaison

Mise à mal de la représentation collective des usagers par France-Travail

Madame, Monsieur,

En 2009, le MNCP a remis sur pied les Comités de Liaison (colloque de Bercy) assorti d'une aide financière (subvention) pour permettre aux structures qui organisent et représentent les Demandeurs d'Emploi de faire leur travail de recueil de la parole et des problèmes vécus par les DE, et représenter ces usagers organisés collectivement auprès du service public de l'emploi.

- Notre participation aux CDL est depuis le début active, constante et assidue ;
- Nos rencontres collectives dans nos associations du MNCP de groupes de chômeurs pour recueillir la parole des personnes concernées et travailler ensemble sur les problèmes vécus du quotidien sont constantes, et très régulières et permettent de préparer ensemble les Comités Départementaux de Liaison ;
- Nous sommes la seule organisation à respecter la présence effective de demandeurs d'emploi dans nos délégations aux CDL, comme l'exige l'instruction de FT sur les CDL.

Or, depuis 2010, le montant de cette subvention :

- s'est transformée en appel à projet,
- a très largement diminuée depuis 2013 : avec une baisse de 50% en 2024, puis une seconde baisse de 20% pour l'année 2026. Après les frais de la fédération, la somme restante ne permet en aucun cas une redistribution de moyens aux associations membres du MNCP.

Nous ne pouvons l'accepter.

Nous tenons à ce que cette déclaration préalable soit communiquée à la Direction Générale nationale de France Travail. Et nous attendons que les décisions prises soient revues, faute de quoi, si notre travail pour représenter la parole des chômeurs auprès de FT n'est plus reconnue, c'est notre participation aux CDL qui serait remise en cause.

Merci de votre attention,